



Direction générale de la Santé



Direction générale de la Concurrence,  
de la Consommation, et de la Répression des Fraudes

Paris, le 19 juillet 2018

## Communiqué de presse

### Sécurité des produits d'hygiène féminine : l'Anses a remis son évaluation de risque.

Saisie en avril 2016 par la direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) rend publique ce jour son évaluation de la sécurité des produits d'hygiène féminine (tampons, serviettes hygiéniques, coupes menstruelles et protège-slips). Cette expertise porte sur les risques d'infection, d'allergie ou d'intolérance, liés à l'action chimique des substances identifiées dans ces produits.

#### **Les industriels sont encouragés à faire évoluer leurs pratiques de fabrication.**

L'Anses conclut à une absence de risque chimique lié à l'usage de ces produits. Toutefois, compte tenu du nombre de substances chimiques identifiées dans ces produits bien qu'en très faibles concentrations, il est recommandé que l'exposition des femmes à ces substances soit réduite.

À cet effet, la DGCCRF, qui note l'engagement de transparence de certains professionnels sur la composition des produits, se rapprochera de l'ensemble de la filière pour identifier les voies d'amélioration possibles concernant les trois sources de contamination identifiées lors d'investigations menées en 2017 : matières premières, procédés de fabrication, blanchiment.

#### **Mieux informer sur le syndrome de choc toxique (SCT) et les bonnes pratiques d'hygiène.**

Le rapport met par ailleurs en évidence un risque de SCT menstruel lié à une insuffisance de mesures de précaution lors de l'utilisation de protections internes.

Dans ce contexte, l'information des femmes sur les bonnes pratiques d'hygiène à suivre et le SCT menstruel devra être renforcée ainsi que l'information des professionnels de santé sur le diagnostic et la prise en charge du SCT.

**Les autorités publiques appellent également à la plus grande clarté des notices d'utilisation** des produits d'hygiène féminine et recommandent aux utilisatrices d'être attentives à ces informations. La DGCCRF veillera, par ses contrôles, à ce que celles-ci soient visibles, explicites et loyales.

En 2016, les services de la DGCCRF avaient lancé une enquête auprès des fabricants afin de recueillir des informations sur la composition et le mode de fabrication de leurs produits de protection intime. Ils ont également fait procéder à des analyses dans les laboratoires du SCL (service de laboratoires communs à la DGCCRF et aux Douanes). L'ensemble des éléments recueillis par les services de la DGCCRF dans le cadre de cette enquête avaient été transmis à l'Anses. La DGCCRF [avait publié en mai 2017](#) les résultats de ces investigations.

#### **Consulter l'étude :**

<https://www.anses.fr/fr/content/evaluation-de-la-securite-des-produits-de-protections-intimes>

#### **Contacts presse :**

DGS: [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr) - 01 40 56 84 00 - @AlerteSanitaire

DGCCRF : [communication@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:communication@dgccrf.finances.gouv.fr) - 01 44 97 23 91 - @dgccrf